

Délibération n°CA-2019-50 Emprunt à moyen terme : choix de l'organisme bancaire

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 05 septembre 2019
Présents : 21 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 21
Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE		X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD	X	
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADC Dimitri AIME		X
CNE Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Mme Hélène HARGITAI, directrice des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Saône
Mme Annie BRUNOL, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace "Cassin".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des finances réunis le 26 novembre 2019.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre de la construction du centre d'intervention de Port-sur-Saône, le président du Conseil d'administration avait été autorisé à engager des démarches en vue de la souscription d'un emprunt au moment du vote du budget.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour une offre de prêt pour 1 000 000 euros sur 20 ans :

BANQUES SOLLICITÉES	CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		BANQUE POPULAIRE	
	TAUX	0,82%	0,82%	0,69%	0,69%	0,90%
FRAIS DOSSIER	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €
PERIODICITÉ	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	annuelle	trimestrielle
CARACTÉRIS- TIQUE ÉCHÉANCE	Amortissement progressif du capital (échéance constante)	Amortissement constant du capital (échéance dégressive)	Amortissement progressif du capital (échéance constante)	Amortissement constant du capital (échéance dégressive)	Amortissement constant du capital (échéance dégressive)	Amortissement constant du capital (échéance dégressive)
TOTAL INTÉRÊTS PAYÉS SUR LA DURÉE DU PRÊT	85 262,72 €	83 025,20 €	71 447,20 €	69 862,50 €	88 988,20 €	91 125,20 €

Après avoir pris connaissance et débattu des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, il est demandé aux membres du conseil d'administration :

- de choisir de contracter avec la CAISSE D'ÉPARGNE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - => Montant : 1 000 000 euros
 - => Durée : 20 ans
 - => Taux fixe : 0,69%
 - => Amortissement progressif du capital
 - => Périodicité trimestrielle
 - => Frais dossier : 0,10% déduit du premier déblocage
- d'autoriser le Président à signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Décision

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité,

- choisissent de contracter avec la CAISSE D'ÉPARGNE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - => Montant : 1 000 000 euros
 - => Durée : 20 ans
 - => Taux fixe : 0,69%
 - => Amortissement progressif du capital
 - => Périodicité trimestrielle
 - => Frais dossier : 0,10% déduit du premier déblocage

- autorisent le Président du Conseil d'administration à signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20191202-CA-2019-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2019

Affichage : 10/12/2019



Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT